

CAISSE DE PENSIONS DE L'ASSOCIATION SUISSE
DES DROGUISTES (ASD)

Une œuvre de prévoyance de propartis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2024





Chères assurées, chers assurés, chers employeurs, chères retraitées, chers retraités,

L'année 2024 a une fois de plus montré à quel point les exigences liées à une prévoyance moderne sont variées et complexes. Modèles de travail flexibles, nouvelles configurations familiales ou projets de vie personnels: nos parcours individuels et nos réalités professionnelles sont plus diversifiés que jamais. Cette diversité place également la caisse de pensions de l'ASD devant un défi de taille: garantir la stabilité tout en répondant à des besoins différents.

Avec un rendement total de 8,9 pour cent, nous sommes à nouveau parvenus à faire évoluer positivement les actifs immobilisés. Le degré de couverture a connu une progression réjouissante, à 115,7 pour cent fin 2024. Ces résultats nous ont permis de garantir une rémunération attrayante de 3,5 pour cent pour les personnes assurées actives. Grâce à cette stabilité financière, les promesses de rentes futures sont garanties.

Une prévoyance fiable exige non seulement de la stabilité, mais aussi une combinaison judicieuse de paramètres techniques, économiques et sociaux. Combiner de manière optimale ces facteurs reste un défi passionnant que nous devons aussi relever dans les années à venir. Il ne s'agit pas seulement de trouver des solutions pour aujourd'hui, mais aussi de savoir comment la prévoyance peut s'adapter à un univers de vie de plus en plus dynamique. Notre priorité, elle, est inchangée: la couverture financière de nos personnes assurées à chaque étape de la vie, que ce soit à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Notre stratégie de placement, qui est axée sur la stabilité à long terme et à laquelle nous apportons des optimisations ciblées, a encore fait ses preuves en 2024. En tant qu'œuvre de prévoyance de la fondation collective proparis, nous bénéficions de conditions idéales et d'une collaboration

coordonnée. Grâce à la mutualisation des ressources et à la large répartition des risques, nous pouvons obtenir des résultats solides, même dans des périodes économiques difficiles, et honorer de manière fiable nos engagements envers les personnes assurées.

En plus des aspects techniques et financiers, il nous tient à cœur de souligner l'importance que revêt une prévoyance efficace dans le quotidien de nos personnes assurées. La caisse de pensions n'est pas seulement un mécanisme de couverture. Son rôle est aussi d'accompagner et d'informer les personnes assurées afin de les aider à prendre des décisions éclairées. Grâce à des informations claires et à un soutien personnalisé, nous voulons faire en sorte qu'elles aient confiance dans leur prévoyance vieillesse, indépendamment de la phase de vie dans laquelle elles se trouvent et des exigences politiques.

Mais notre réussite ne repose pas uniquement sur des chiffres. C'est surtout la contribution active des personnes sur les plans de la conception et de l'organisation qui permet à notre œuvre de prévoyance de rester robuste.

Je remercie toutes les personnes qui, à travers leur engagement, ont contribué à faire de la caisse de pensions de l'ASD un partenaire solide et fiable en 2024 également. Ensemble, nous avons créé des bases fortes qui garantissent la sécurité aux générations actuelles mais aussi futures.

Jürg Rolli

Caisse de pensions de l'ASD
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2023 en CHF	Au 31.12.2022 en CHF
Placements	68 834 640.26	60 018 871.14
Liquidités	2 053 569.79	668 997.68
Créances et prêts	2 780 228.47	1 989 081.46
Titres	64 000 842.00	57 360 792.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	644 020.00	477 394.00
Actifs provenant de contrats d'assurance	41 575 057.00	35 972 633.00
Actifs	111 053 717.26	96 468 898.14

Passifs	Au 31.12.2023 en CHF	Au 31.12.2022 en CHF
Engagements	5 000.00	141 203.90
Prestations de libre passage et rentes	5 000.00	171.25
Banques / Assurances	–	141 032.65
Autres engagements	–	–
Compte de régularisation passif	239.15	–
Réserves de cotisations de l'employeur	967 584.15	898 812.20
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	967 584.15	898 812.20
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	95 109 087.40	86 226 627.30
Capitaux de prévoyance des actifs	38 492 316.40	36 997 810.30
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	9 958 508.00	8 728 131.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	41 575 057.00	35 972 633.00
Provisions techniques	5 083 206.00	4 528 053.00
Réserves de fluctuation de valeurs	13 029 926.00	9 202 254.74
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	1 941 880.56	–
Situation en début de période	–	–
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	1 941 880.56	–
Passifs	111 053 717.26	96 468 898.14

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	6 902 836.84	6 538 013.28
Cotisations des salariés	2 728 456.00	2 663 045.05
Cotisations des employeurs et des indépendants	2 813 755.85	2 731 841.70
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–164 935.65	–194 328.20
Primes uniques et versements supplémentaires	1 187 378.50	918 828.55
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	229 109.55	314 746.10
Subsides du fonds de garantie	109 072.59	103 880.08
Prestations d'entrée	6 245 183.67	7 102 009.15
Apports de libre passage	6 006 408.67	6 145 453.20
Apports en cas de reprise d'assurés	–	–
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	238 775.00	956 555.95
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	13 148 020.51	13 640 022.43
Prestations réglementaires	–3 615 534.70	–4 324 118.40
Rentes de vieillesse	–1 697 240.60	–1 606 439.00
Rentes de survivants	–186 568.60	–173 728.90
Rentes d'invalidité	–151 176.25	–150 573.70
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–1 435 686.25	–2 393 376.80
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–144 863.00	–
Prestations de sortie	–5 394 245.65	–3 340 090.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	–5 364 245.65	–3 193 900.05
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–30 000.00	–146 190.35
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–9 009 780.35	–7 664 208.80
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–3 344 210.00	–5 536 602.55
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	844 387.35	–1 474 120.25
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–1 230 377.00	–2 325 357.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–555 153.00	–651 497.00
Rémunération du capital épargne	–2 338 893.45	–965 210.40
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–64 173.90	–120 417.90
Produits de prestations d'assurance	3 134 910.45	2 568 785.90
Prestations d'assurance	1 668 169.45	1 634 072.90
Part d'excédents provenant des assurances	1 466 741.00	934 713.00

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
Charges d'assurance	-5 578 836.45	-3 496 819.82
Primes d'assurance	-838 030.95	-686 113.80
– Primes de risque brutes	-700 135.65	-563 868.05
– Primes pour frais de gestion	-137 895.30	-122 245.75
Apports uniques aux assurances	-4 699 752.00	-2 771 656.40
Cotisations au fonds de garantie	-41 053.50	-39 049.62
Résultat net de l'activité d'assurance	-1 649 895.84	-488 822.84
Résultat net des placements	7 718 904.17	4 893 150.62
Résultat des liquidités	17 451.12	19 097.67
Résultat des créances et prêts	3 000.40	-1 100.85
Résultat des titres	7 919 670.70	5 064 863.00
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-4 598.05	-862.20
Frais de gestion de fortune	-216 620.00	-188 847.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	120.02	82.02
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	120.02	82.02
Autres charges	-0.01	–
Frais de gestion	-299 576.52	-263 132.59
Administration générale	-278 720.52	-246 513.19
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	-360.00	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-19 315.00	-15 459.40
Autorités de surveillance	-1 181.00	-1 160.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	5 769 551.82	4 141 277.21
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-3 827 671.26	-4 141 277.21
Excédent de produits / charges	1 941 880.56	–

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Association suisse des Droguistes (ASD) est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

Organe suprême, direction et droit de signature

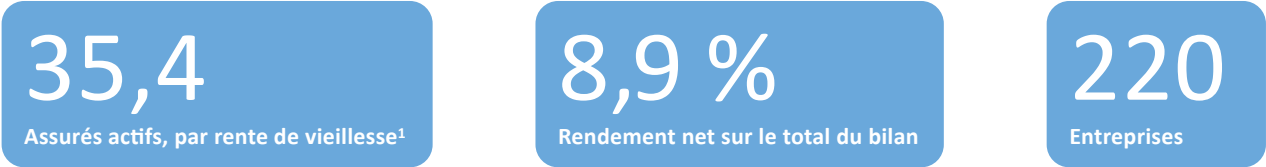
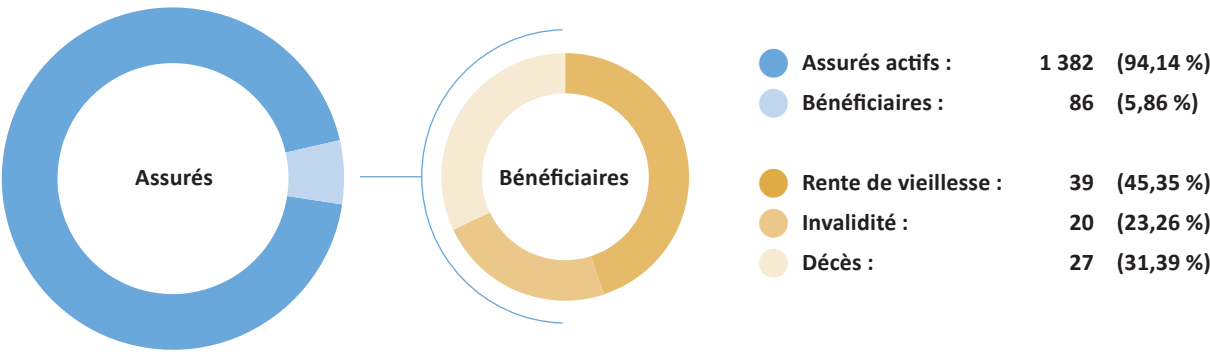
La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Bösinger Jürg	Membre	Représentant des sal.	2024–2028
Rolli Jürg	Président	Représentant des empl.	2024–2028
Nikles Bruno	Membre	Représentant des empl.	2024–2028
Thomann Hanno	Vice-président	Représentant des sal.	2024–2028
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Contact	031 379 42 42 ak105@ak105.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

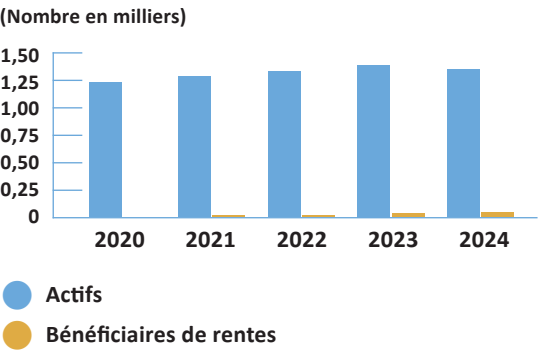
Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

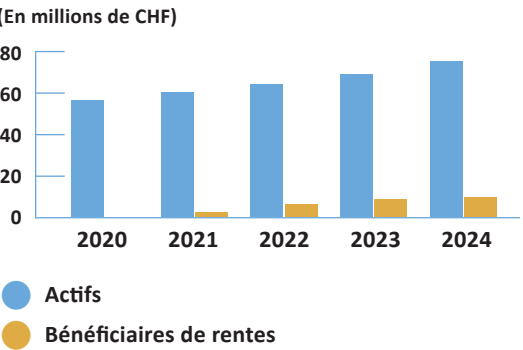
Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires²



Structure actifs/ bénéficiaires de rentes³

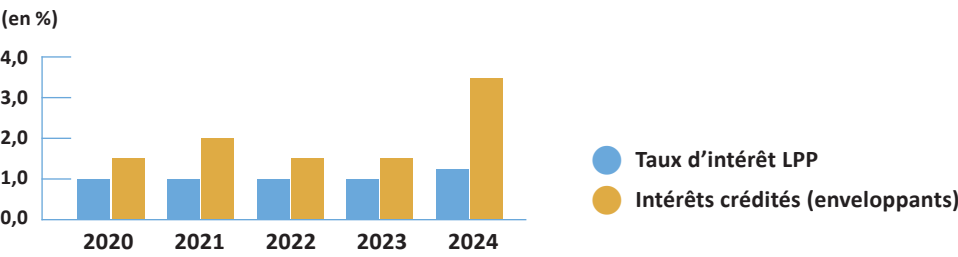


Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes³



¹ ne comprend que les rentes de vieillesse autonomes
² le total des bénéficiaires de prestations (rentes de vieillesse autonomes, invalidité et décès) comprend également les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins
³ ne comprend que les engagements liés aux rentes gérés de manière autonome

Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2024, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 3,5 % (année précédente 1,5 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

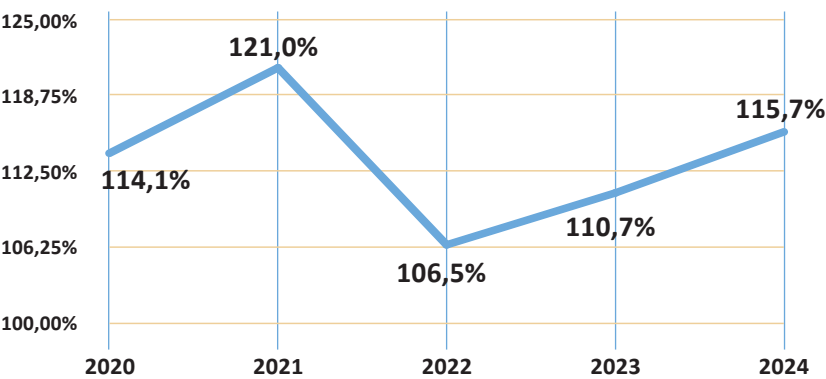
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 48 474 542

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 28 965 259



Degré de couverture au 31.12.



100 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

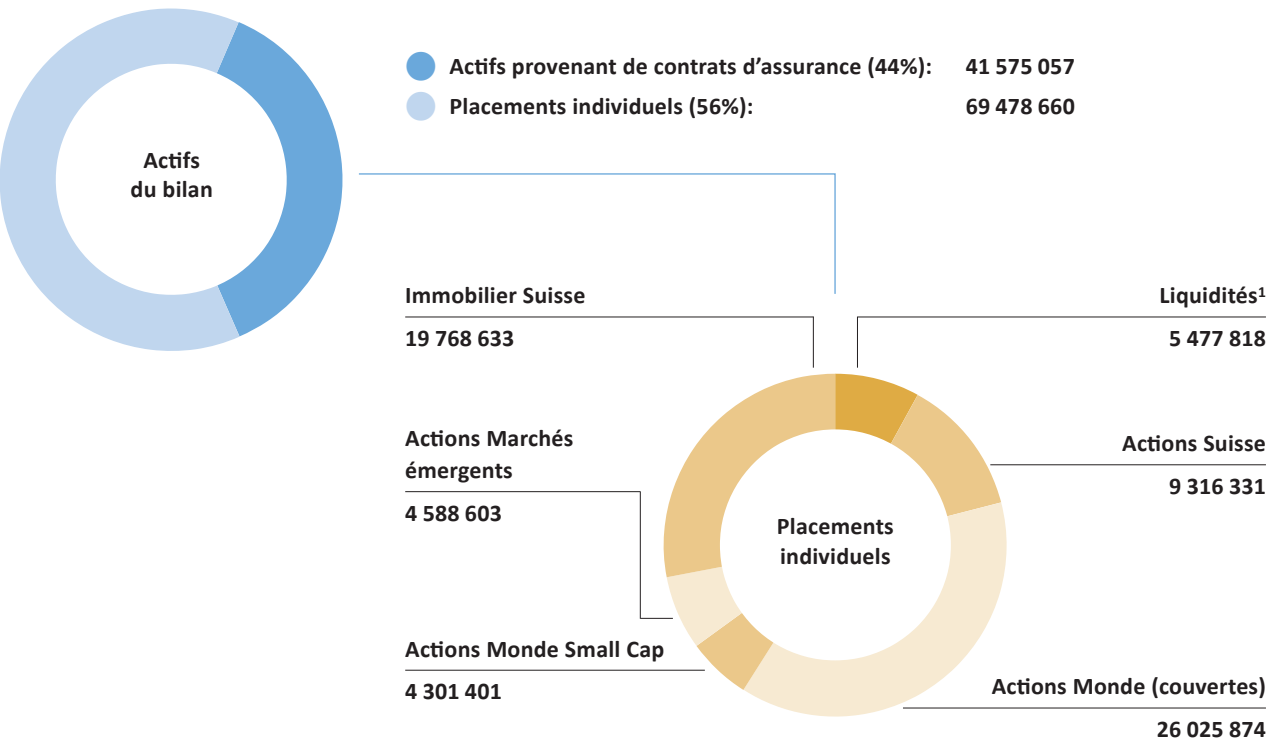
100 %

Transparence des coûts

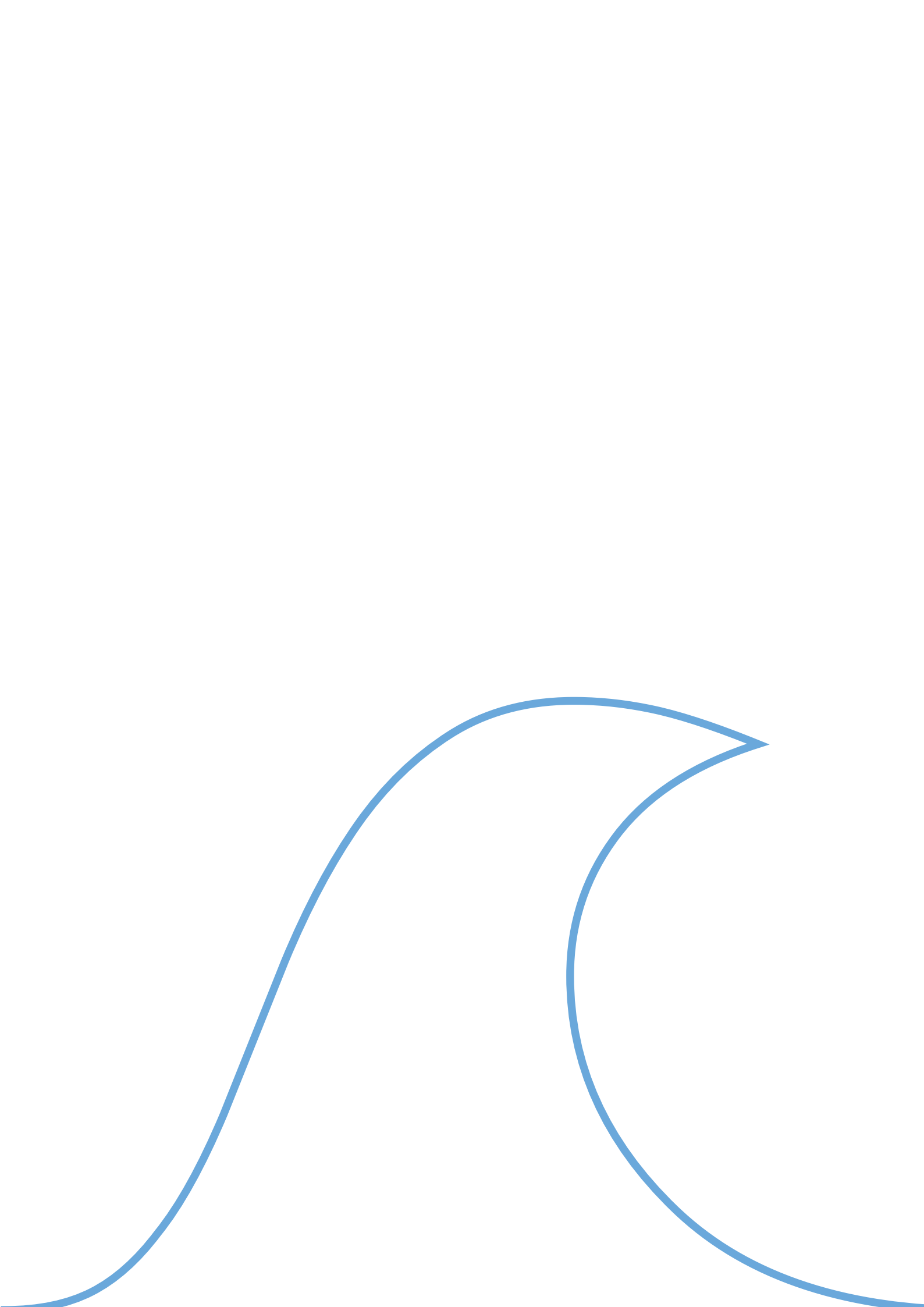
0,31 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 111 053 717



¹ y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



**Caisse de pensions de l'Association
suisse des Droguistes (ASD)**

Brunnmattstrasse 45 | Case postale | 3001 Berne
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch
www.ak105.ch

